



Page d'accueil ► ECONOMIE ► ENTREPRISES

Les critères de recrutement des pilotes à la RAM jugés “injustes” par les pilotes formés à Benslimane

Par B.B.

Dimanche 12 juillet 2015 à 13h42

Traduction



Fourni par Google Traduction



Un groupe de pilotes de ligne marocains, formés à CFPNC Academy Benslimane (institution privée), réagit avec une grande célérité à la publication par Royal Air Maroc, des nouveaux critères de recrutement des pilotes de ligne.

La RAM a en effet durci les conditions d'accès au poste de pilotes, exigeant notamment une prépa, un diplôme d'ingénieur et enfin une licence de pilote obtenue auprès d'écoles de formation figurant sur une liste qu'elle a élaboré

Les pilotes formés à Benslimane estiment subir “une injustice” et ont diffusé à travers la presse leur point de vue.

Selon eux, “plusieurs pilotes marocains sont au chômage et la RAM recrute des profils étrangers”. Leur point de vue exposé dans un mémo adressé au chef de gouvernement, ainsi qu'au ministre de l'Équipement et du transport, “sans réponse de leur part”, précisent-ils.

Ce groupe est en train de s'organiser en association.

L'argumentaire des pilotes formés à Benslimane

Voici les principaux éléments de leur argumentaire :

1. Nous connaissons actuellement, nous les pilotes de ligne formés à **CFPNC Academy de Benslimane**, d'énormes difficultés à trouver un emploi, au moment où la compagnie nationale Royal Air Maroc recrute des pilotes de ligne étrangers pour pallier le besoin flagrant auquel elle fait face.

2. La formation de pilote de ligne au Maroc: L'École nationale des pilotes de lignes (ENPL) a depuis longtemps formé des pilotes de ligne pour occuper les postes de pilotage au sein de la Royal Air Maroc. Cette école a connu plusieurs épisodes de fermeture et de réouverture tout au long de son existence. L'ENPL n'a plus recruté d'élèves pilotes depuis 2010, et son dernier pilote est sorti fin 2014.

Le centre privé CFPNC Academy de Benslimane a commencé à former des élèves pilotes de ligne depuis 2010. Nous avons reçu notre formation dans ce centre, ce qui nous a permis l'obtention auprès de la Direction de l'aviation civile toutes les licences nécessaires à l'exercice de la fonction de pilote de ligne.

3. Notre école, CFPNC Academy de Benslimane (sise à l'aéroport de Benslimane) appartenant au groupe CFPNC fondé en 1992, a commencé à former des pilotes de ligne depuis septembre 2010. Les premiers pilotes ont obtenu toutes les licences courant 2014.

La qualité de la formation y est garantie par un corps enseignant issu en majorité de l'ENPL, d'anciens militaires et instructeurs civils tous reconnus pour leur compétence et pour avoir formé la majorité des pilotes de ligne actuellement en exercice au Maroc.

Le suivi permanent des inspecteurs de la direction de l'aéronautique civile DAC, qui prend en charge l'organisation des examens, veille au respect de la notoriété de la licence de pilote de ligne délivrée au Maroc.

4. Débouchés après la formation: Après d'énormes efforts financiers, la formation très onéreuse est payée à crédit pour la majorité des élèves pilotes et des efforts considérables pour réussir les examens théoriques et pratiques, nous nous sommes retrouvés face au mur, puisque ni la compagnie nationale Royal Air Maroc ni les autres compagnies opérant au Maroc, notamment Air Arabia Maroc n'ont accepté de nous embaucher et ont continué à recruter des étrangers.

En effet, Royal Air Maroc, vu le déficit de pilotes auquel elle fait face, recrute des étrangers sans contrat d'embauche, avec une pratique abusive nommée **Pay to Fly** qui est interdite dans d'autres pays comme la France. À titre d'exemple, cette pratique permet à un pilote de ligne étranger d'effectuer 500 heures ou 1.000 heures de vol nécessaires à son recrutement définitif dans d'autres compagnies aériennes, contre rémunération. Le recrutement se fait à travers un centre en Tunisie qui se charge de ramener les pilotes.

D'autre part, une note de Royal Air Maroc (initiée par l'association marocaine des pilotes de lignes AMPL, qui n'est pas représentative de tous les pilotes de ligne marocain, contrairement à ce qu'indique son nom) relative aux pré-requis de recrutement d'élèves pilotes de ligne stipule qu'il faut avoir suivi avec succès la formation complète ATPL théorique, CPL/IR et MCC, chose que nous possédons, impose également d'autres conditions comme avoir eu ses licences d'une école étrangère, avoir fait des classes préparatoires ou un cursus d'ingénieur pour intégrer la RAM.

Or, nous avons fait notre formation au Maroc et les deux derniers pré-requis cités étaient demandés pour intégrer l'ENPL, afin que l'école s'assure que les élèves pris soient capables d'accomplir un cursus aussi exigeant. Cette notion perd toute valeur quand nous parlons d'une personne qui a déjà acquis sa licence de pilote de ligne. Ces conditions ne sont pas exigées, même par les prestigieuses compagnies américaines, européennes, celles du Golfe ou n'importe où ailleurs.

Selon l'arrêté ministériel n° 227-97 relatif aux licences et qualifications du personnel aéronautique, pour avoir la licence de pilote de ligne, il est uniquement requis d'être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Cette note serait compréhensible s'il n'y avait pas de pilotes marocains avec des licences délivrées par la DAC (Direction de l'aviation civile) marocaine et en recherche active d'emploi.

Cette situation entraîne une perte de crédibilité de la DAC et une perte de valeur de la licence marocaine au niveau international.

En ce qui concerne Air Arabia Maroc, la majorité de ses pilotes ne sont pas Marocains. Cependant, une minorité de Marocains ont pu y accéder, après avoir fait l'équivalence de leurs licences étrangères.

Avec cette situation de manque d'horizon, les élèves pilotes ont commencé à retarder leur fin de cursus par peur de

tomber dans les renouvellements périodiques des licences, qui sont coûteux.

5.Recommandations:

Comme dans tous les pays du monde, les critères de recrutement pour les compagnies y opérant sont:

- La nationalité du pays.
- La licence du pays (non pas une équivalence d'une licence étrangère).

-Appliquer la priorité à l'embauche pour les Marocains titulaires d'un ATPL (Air Transport Pilot Licence) délivré par la DAC Marocaine.

La position de Royal Air Maroc

Jointe par Médias 24, la compagnie nationale nous a apporté les éclaircissements suivants:

1- Le secteur de l'industrie aéronautique a connu ces dernières années, une **transformation et une avancée technologiques radicales**. Les avions deviennent de plus en plus **sophistiqués** au niveau technologique et les conditions de vol deviennent de plus en plus techniques. En conséquence, plus le niveau scientifique de base de pilotes sera élevé, plus leur compréhension des appareils sera complète, ce qui **renforce la sécurité des vols**.

2- Grâce au développement des classes de mathématiques supérieures et spéciales, notre pays a vu le nombre des lauréats de ces branches augmenter de manière importante, pour atteindre plus de 10.000. Par conséquent, Royal Air Maroc a décidé d'augmenter depuis 2006 les **pré-requis** pour l'embauche en CDI au poste de pilote au sein du groupe aux candidats qui ont le niveau d'admissibilité au Concours commun des écoles marocaines et qui, en outre, sont titulaires d'une licence de vol marocaine ou équivalente.

Royal Air Maroc est très attachée à la qualité de ses pilotes. C'est pour cette raison que la compagnie a ses critères d'embauche qui sont **supérieurs** à ceux des autres compagnies aériennes.

3- Royal Air Maroc ne rencontre aucune difficulté à attirer les lauréats de Math Sup- Math Spé vers le métier de pilote, compte tenu des conditions avantageuses qu'elle offre à cette catégorie professionnelle.

Signaler une erreur

Ajouter un commentaire

Les derniers articles

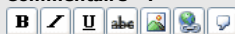


[Retour](#) [Haut ↑](#)

Votre commentaire

Nom * :

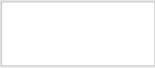
Commentaire * :



Il vous reste 600 caractères.



[Rafraîchir](#)



Envoyer

[Accéder à la charte des commentaires »](#)

Les derniers articles

- **Bientôt des chaussures fabriquées à partir de déchets plastiques chez Adidas**
- **110 millions de tonnes de trafic commercial dans les ports marocains en 2015**
- **Sahara: le PP espagnol s'oppose à une déclaration hostile au Maroc**
- **Microsoft poursuit les Etats-Unis au sujet de mandats de perquisition secrets**
- **Reprise des magasins Bata: l'enseigne pourrait disparaître**
- **Hooliganisme: des peines allant d'un à 4 mois de prison ferme**
- **Douze partis politiques rejettent le seuil électoral**
- **Evasion fiscale: cinq pays de l'UE demandent une liste noire du G20**
- **Incendie au siège de la télévision nationale: plus de peur que de mal**
- **Corruption: "au Maroc, beaucoup reste à faire"**
- **L'iPhone SE débarque au Maroc**
- **Alstom reste discret sur ses ambitions au Maroc**
- **Sahara: une délégation du Polisario à Moscou**
- **Une ancienne porte-parole à l'ONU critique Ban Ki-moon au congrès américain**

Bourse de Casablanca

A PROPOS DE MEDIAS24

Qui sommes-nous ?
 Direction
 Rédaction
 Marketing
 Commercial et Publicité
 Administration & Finances

LIENS UTILES

Charte d'indépendance de la rédaction
 Charte de la rédaction
 Votre publicité
 Nous contacter



violences tribunal tourisme terrorisme tanger sécurité
 stagiaires société samir sahara résultat
 russie rabat politique partir paris nouveau météo
 mohammed minurso mezouar mellal
 marrakech maroc marocains liquidation
 lance journal international industrie hoceima
 gouvernement france formation etats
 enseignants développement décès da'ech cop22
 contre conseil casablanca cannabis
 bruxelles benkirane banque avril
 attentats algérie

To Top